

## RPI BIEUJAC/ SAINT PARDON DE CONQUES

CONSEIL D'ECOLE du 6 novembre 2017

### Présents :

M. DUMÉNIL, maire de BIEUJAC, président du SIRP  
M. BLANGERO, maire de Saint Pardon de Conques  
M. DUBOURG, délégué départemental de l'Education Nationale  
M. LAFFITE Geoffrey, conseiller pédagogique de l'Education Nationale  
Mme BORDESSOULLES, Mme GERAUD, Mme DE SALENGRE, Mme PIERS, M. DARRIET, représentants des parents d'élèves  
Mme AUDRAIN, directrice de l'école de St Pardon de Conques  
Mme PETIT, directrice par intérim de l'école de Bieujac  
Mme PUIROUX, Mme FRAIS, Mme ARHETS, enseignantes

### Excusés :

Mme AUDOIT, directrice de l'école de BIEUJAC  
M. MEOT, Inspecteur de l'Education Nationale

## COMPTE-RENDU

### I- REGROUPEMENT DES DEUX CONSEILS D'ECOLE

Comme les années précédentes, l'Inspection Académique demande que chaque école ait son propre conseil d'école. Les élections ont donc été organisées séparément pour chaque école.

Quatre représentants des parents ont été élus pour l'école de Bieujac (Mme Géraud, Mme Bordessoulles, M. Darriet et Mr Chabot) et deux représentants pour l'école de Saint Pardon de Conques (Mme Corps et Mme Piers). Il y a aussi des parents suppléants : Mme Goudenèche, Mme Darriet, Mme Navarro, Mme De Salengre, Mme David, Mme Seconda. Deux Conseils d'école ont donc été formés.

Conformément au code de l'Education, les deux Conseils d'école peuvent décider de se regrouper en un seul conseil pour la durée de l'année scolaire après délibération prise à la majorité des membres de chaque conseil.

A l'unanimité, les deux Conseils d'école de Saint Pardon de Conques et de Bieujac décident de se regrouper en un seul conseil de RPI pour l'année scolaire 2017/2018.

### II- EFFECTIFS

<u>Saint Pardon de Conques</u>	<u>Bieujac</u>
PS/MS : 22 MS/GS/CP : 26	CP/CE1 : 23 CE2/CM1 : 24 CM1/CM2 : 18 CM1/CM2 : 18
<b>Total : 48</b>	<b>Total : 83</b>
<b>Effectif total RPI : 131</b>	

### III- REGLEMENT INTERIEUR ET CHARTE DE LAICITE

Le règlement intérieur pour l'année scolaire 2017-2018 est présenté à l'ensemble des membres du conseil d'école afin d'être voté.

A la suite de la réunion du 19 octobre, il a été proposé les modifications suivantes :

- Article 9 : A l'école de Bieujac, les livres, les élastiques, les cordes à sauter et les jeux de cartes sont autorisés sous la responsabilité du propriétaire.
- Articles 15 et 16 : fusion en un seul article intitulé « Respect du matériel et des personnes » : Il est demandé à chaque élève de respecter le matériel, les adultes (enseignants et personnel de l'école) et les autres enfants. Il est

interdit d'insulter, de se moquer, de se battre, de faire des jeux dangereux. En cas de non-respect, il y aura des sanctions qui seront prises par les adultes après informations aux familles. Toute forme de harcèlement (embêter quelqu'un à répétition) sera également sanctionnée.

- Article 17 : il sera juste mentionné « La charte de laïcité est annexée au présent règlement. »

A la suite de ces remarques, le règlement intérieur, avec les modifications proposées, est soumis au vote.

Résultats du vote : règlement adopté à l'unanimité.

Chaque famille recevra dans le cahier de liaison de son enfant, le règlement intérieur et la charte de laïcité. Ces documents devront être lus et signés par les enfants et les parents.

#### **IV- SECURITE- PPMS**

##### **1) PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté)**

Le PPMS est un protocole mis en place au sein des écoles en cas de risques extérieurs graves ou d'intrusion. Ce document rassemble les actions de chaque personne dans l'école en cas de danger. Pour les deux écoles, les risques identifiés sont les suivants : tempête, risque chimique, accident nucléaire, intrusion, incendie.

\*Pour le risque incendie, la procédure est l'évacuation. Trois exercices par an sont effectués à l'école et le signal utilisé est l'alarme incendie.

\*Pour les risques « tempête, risques chimiques, nucléaire », la procédure est le confinement. En cas d'alerte, les enfants seraient mis à l'abri en lieu sûr, rassurés et occupés pendant toute la durée de l'alerte. Il est demandé aux parents de respecter la procédure, un document explicatif va être donné dans le cahier de liaison.

\*Pour le risque « intrusion », la procédure est le confinement.

Dans les 2 écoles, différents exercices sont effectués dans l'année.

##### **2) Plan vigipirate :**

Le plan vigipirate est toujours en vigueur, l'accueil dans les deux écoles se fait au portail pour l'école de St Pardon et à la porte du préau pour l'école de Bieujac.

#### **V- CONDITIONS MATERIELLES : REMERCIEMENTS ET TRAVAUX A PREVOIR**

##### **a) Saint Pardon de Conques**

Les enseignantes remercient le SIRP, et en particulier M. Blangero, pour toutes les réparations et travaux réalisés : le pont, les vélos, la peinture des volets et l'installation du tableau velleda dans la classe des grands.

Demandes :

- Poser une étagère dans la classe des PS/MS.
- Repeindre la classe des PS/MS

##### **b) Bieujac**

Les enseignantes remercient le SIRP et les mairies pour la peinture dans la classe des CM1-CM2 de Mme Audoit, les caillebotis sécurisés dans la cour, la réparation de la porte de la cantine et pour la peinture d'une seconde marelle dans la cour.

Demandes :

- Nouvelle étagère pour la classe des CP/CE1
- Remise en place d'un élément du plafond dans la classe des CE2/CM1
- Changement de la porte bleue de la classe des CE2/CM1
- Déplacer le panneau d'affichages qui est sous l'abri bus pour le mettre le plus poche possible de l'entrée de l'école
- La fenêtre de la classe des CM1-CM2 (Mme Audoit) qui donne sur la cour ne s'ouvre plus à cause de la peinture

#### **VI- PROJETS**

##### **a) Saint Pardon de Conques**

- Sortie à Bordeaux le lundi 16 octobre : mini-concert au théâtre Fémina « Pinocchio et le violon perdu de Vivaldi » et exposition à Cap Sciences autour du corps humain « Youplaboum ton corps »

- Projet de correspondance scolaire et rencontre entre la classe de PS/MS et la classe de notre ancienne collègue Marie-Anne Jaureguy à Barsac (classe de moyenne section).
- Projet littéraire de correspondance entre les classes de MS/GS/CP et la classe de CM1/CM2 de Mme Petit de Bieujac : chaque élève de CM1/CM2 aura un ou plusieurs correspondants dans la classe de MS/GS/CP. Les classes se rencontreront 3 fois dans l'année et lors de ces rencontres, les grands liront des albums aux plus petits. Ces lectures sauront préparées en amont en classe, par les élèves de CM1/CM2.

#### b) Bieujac

- Les CP/CE1 et CE2 ont commencé un cycle natation depuis fin septembre jusqu'en décembre,
- Les deux classes de CM1/CM2 ont travaillé en géographie sur le village de Bieujac et ont dans le cadre de ce projet, visité le village afin d'en réaliser le plan simplifié
- Les CM1 et CM2 de l'école participeront à une demi-journée sur la sécurité routière au SISS à Langon au mois d'avril 2018
- La classe de CM1/CM2 de Mme Petit a un projet de correspondance littéraire avec Mme Audrain (voir ci-dessus)

Projets d'école (toutes les classes) : visite de plusieurs châteaux et projet d'un séjour sportif (Usépiades) avec nuitées (CP/CE1 et CE2 à Hostens et CM1/CM2 à Bombannes)

**Projet tablettes ou TBI** : réflexion toujours en cours pour équiper les classes. M. Geoffrey précise que la circonscription de Langon peut intervenir pour aider à la réalisation du projet. M. Blangero souhaiterait visiter des écoles déjà équipées.

## **VII- ORGANISATION DE L'ECOLE POUR LA RENTREE 2018**

Un document a été envoyé dans les écoles et les mairies afin d'engager une réflexion autour des rythmes scolaires et de préparer la future rentrée.

Les enseignantes du SIRP sont favorables au maintien des rythmes actuels (semaine à 4 jours ½). En effet, depuis 4 ans que ce rythme a été mis en place, elles constatent un bénéfice net d'un point de vue pédagogique. Les enfants ont 5 matinées d'apprentissage et l'enseignement est plus efficace le matin.

Le SIRP serait favorable également à la poursuite de ce rythme mais la question de la poursuite des aides au financement se pose.

M. Dubourg précise que la fédération des DDEN a envoyé un courrier au ministre pour faire part de leur souhait de maintenir les rythmes scolaires à 4,5 jours dans l'intérêt des enfants et dans un principe d'égalité pour l'accès aux activités.

Afin de recueillir les avis des parents d'élèves, un questionnaire rédigé par le SIRP va leur être soumis rapidement.

## **VIII- QUESTIONS DIVERSES**

### 1) Rythme scolaire 2018/2019

Deux possibilités s'offrent à nous :

- L'état pourrait supprimer les subventions pour les TAP dans ce cas, il serait compliqué voire impossible de conserver les TAP
- L'état pourrait maintenir les subventions dans ce cas, nous aurions donc le choix de garder le rythme scolaire actuel à 4,5 jours avec le maintien des TAP ou de passer à 4 jours en supprimant les TAP.

Nous avons demandé qu'un sondage soit fait auprès des parents afin de connaître les avis des familles avant qu'une décision soit prise.

### 2) TAP

D'autres idées sont en cours d'étude, même si tout le monde est d'accord pour dire qu'il y a déjà beaucoup de diversité. Concernant l'anglais, Mr Dumenil et la responsable des TAP pensent que l'atelier n'est pas assez attractif, ils vont voir si cette activité peut être améliorée ou arrêtée.

### 3) Sécurité

La sécurité est vérifiée par un comité extérieur obligatoirement 1 fois par an, comme pour les extincteurs.

4) Classe verte

Voir paragraphe « Projets ».

5) Appels de l'école en cas d'urgence

Serait-il possible d'appeler avec le téléphone de l'école : les enseignantes et le personnel de la mairie ont déjà eu la consigne et la respectent dès que possible.

6) Budget du SIRP par enfant/classe ?

Mme AUDRAIN rappelle que les budgets sont discutés au 2<sup>ème</sup> conseil de classe (le 5 mars 2018).

Mr DUMENIL répond à la question en précisant qu'il n'est pas obligé de le faire.

- Coût annuel d'un enfant : 2 380 €
- Subvention SIRP : 800 € / classe

7) Porte extérieure des toilettes

En cours de commande. Mr DUMENIL précise qu'il ne sera plus nécessaire de demander qu'elle soit retirée, il ne le fera pas, cette porte sera définitive.

8) Déplacement du tableau d'affichage sous l'arrêt de bus à Bieujac

Voir paragraphe « Conditions matérielles ».

9) Temps périscolaires

Quelques jeux sont à la disposition des enfants durant les temps périscolaires (dessins, jeux de société, ballons ...).

10) Carnet de bord

Un carnet de bord a été mis en place dans chaque école, un à la maternelle de St pardon entre les enseignantes et le personnel de la mairie et idem pour l'école de Bieujac.

11) Demande d'intervention gratuite de la brigade de prévention de la délinquance

Les enseignantes ne le souhaitent pas, elles n'en voient pas l'utilité, il n'y a pas de délinquance à proprement parler au sein des écoles et ça risquerait d'effrayer certains enfants (ou parents) de leur point de vue.

Mr DUMENIL nous informe qu'il ne peut pas l'imposer aux enseignantes pendant le temps scolaire, il pourrait éventuellement le réaliser pendant les TAP.

12) Aide aux devoirs

Aucun parent ne s'est proposé pour faire de l'aide aux devoirs bénévolement.

13) Délégués de classe en CM1/CM2

Des élections auront lieu dans les classes pour les CM1/CM2 en période 2. Après le travail effectué en classe pour la modification du règlement intérieur, les enseignantes n'ont pas eu le temps de les organiser.

14) Informations aux parents

Le carnet de liaison doit être utilisé pour informer les parents des remplacements du personnel enseignant et/ou du personnel du SIRP : c'est déjà fait, autant que possible.

15) Boite aux lettres

- Demande de créer un trombinoscope des enseignantes et du personnel du SIRP : les maires des deux communes s'engagent à mettre à jour un trombinoscope sur le site des mairies, avec une photo du personnel (pour les personnes qui sont d'accords pour diffuser leur photo).
- Pourquoi les vêtements oubliés sont dans un carton en vrac à l'extérieur de l'école de Bieujac à la vue de tout le monde ? : le message est passé, ils feront plus attention pour que ce carton soit sous surveillance, mais il est rappelé à tous les parents qu'il faut inscrire le nom de leur enfant sur tous les vêtements afin qu'ils soient rendus à leur propriétaire plus facilement.
- Demande de mettre en place une feuille à signer par les parents pour les enfants qui sortent après 17h : Mr DUMENIL est catégorique, il ne mettra pas cette feuille en place, le travail de facturation est déjà complexe pour le personnel de la mairie, il ne veut pas leur ajouter une contrainte avec cette feuille d'émargement. De plus, lors des années précédentes, lorsqu'il a tenté de la mettre en place, certains parents refusaient de la signer.